



Compte Rendu du CA de l'UL du 03/02/2015 par les représentants des BIATSS SNPTEs – A&I UNSA

Le CA débute à 9h15

Procurations : 5

1. Informations du Président et du Vice-président

Le président ouvre la séance par l'accueil d'une nouvelle administratrice, Marie TRIBOUT, directrice de la communication à La Poste et informe le conseil de la démission d'une représentante BIATSS.

Le Président signale que lors du conseil de décembre et malgré la sécurité mise en place un membre du CA a fait entrer des personnes dans les locaux. Des personnels de l'UL ont été blessés, et ont déposé plainte. L'UL également. La procédure est en cours. L'UL n'est pas la seule Université où les CA de décembre 2014 traitant du budget ont été difficiles.

L'UL n'a toujours pas eu de notification pour son budget 2015. Celle-ci (pas forcément définitive) devrait arriver avant la fin du mois de février. Un quart de la dotation pour charge de service public a été néanmoins reçue.

Le ministère réfléchit à un prélèvement qui pourrait avoir lieu sur les fonds de roulement des Universités et Ecoles lorsque ce dernier est supérieur à 65 jours (ce qui serait prévu : prélèvement de 60 % de ce qui dépasse 65 jours). L'argent prélevé serait réinjecté pour le fonctionnement courant, ce qui est, par ailleurs, est interdit pour les Universités en régime normal (où le fonds de roulement peut seulement être mobilisé dans le cadre de l'investissement).

Lors de la visite de la DGESIP, un point a été fait sur le contrat de site en présence de l'ENIM. La convention PLES (Pôle Lorrain d'Enseignement Supérieur, qui regroupe tous les établissements qui accueillent des étudiants en Lorraine) a été signée : travail sur la carte des formations et schéma de la vie universitaire.

Sur le CPER, la Lorraine n'est pas en avance car il existe des difficultés de négociation entre l'Etat et la Région. Les enveloppes initiales ont été revues à la hausse. On arrive à une proposition raisonnable, notamment grâce à l'Europe qui fait un gros effort via le FEDER.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 décembre 2014 (sous réserve)

Le projet de CR n'est pas encore finalisé. Point reporté.

Enjeux stratégiques

3. Dossier IDEX / I – SITE (pour information)

Dossier présenté par Frédéric VILLIERAS (VP CS) et Edwige HELMER LAURENT (DGS adjointe)

La volonté du Ministère par ce biais est de mettre en place une douzaine de sites internationaux en France. Huit ont déjà été retenus lors d'une première phase. Deux de



ces sites doivent représenter un dossier : HESAM et Lyon. Deux sites n'avaient pas été retenus à l'époque : Grenoble et la Lorraine.

L'appel d'offre s'est fait sur l'IDEX (Université à spectre large à visibilité internationale) et I-SITE (une ou deux thématiques très visibles). Treize I-SITES ont été déposés et sept+un IDEX : Lille, Bretagne, HESAM, Lorraine, Grenoble, Lyon, Nice, Montpellier.

Au mois d'avril, le jury entendra les candidats, et émettra des propositions :

- dossier faible, non retenu,
- bon dossier, pré-candidature retenue pour l'IDEX,
- bon dossier, mais plutôt dans un cadre I-SITE.

Si le dossier IDEX de l'UL est retenu, un second dossier beaucoup plus technique sera à fournir. Le Gouvernement tranchera en janvier 2016.

La DGS adjointe précise que ce projet est déposé dans le cadre du CCOSL (Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain) avec des partenaires universitaires pour certains internationaux (Université de San Diego), des partenaires socio-économiques (IRT, Arcelor-Mittal, INERIS, etc.) implantés sur le territoire et avec le soutien des collectivités.

Les atouts du dossier : une université fusionnée ; le CCOSL ; des partenaires internationaux choisis, de grande qualité, impliqués ; une position transfrontalière.

Un administrateur s'étonne de ne pas voir l'Université du Luxembourg dans les partenaires. Le Président répond que l'Université du Luxembourg veut développer sa propre image, et se trouve donc en concurrence avec l'UL.

Pour le VP CS, l'IDEX doit être un moteur pour développer l'excellence. C'est avant tout une boîte à outils. Il faut éviter la dispersion et le morcellement, donc avoir des projets phares. Les buts sont d'augmenter le nombre de doctorants, de développer les partenariats avec les grandes entreprises et d'affirmer l'UL comme acteur majeur du développement dans la Grande Région.

Pour un administrateur la situation extraordinaire de l'UL (avoir en son sein des Ecoles d'Ingénieurs) n'est pas utilisée ici. On ne trouve pas de grands phares dans ce projet.

Un autre signale que l'UL est en marche mais qu'elle a encore besoin de faire des choix. L'objectif 2020 c'est d'être leader européen dans 3 domaines. On doit pouvoir aujourd'hui dire lesquels, même si cela va entraîner des frustrations. Quid de la place laissée pour les thématiques émergentes qui feront notre force dans des dizaines d'années.

Le Président répond que certaines thématiques sont peu prescriptives comme les mathématiques et les STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication), très transversaux par nature. Ici, on devrait trouver les géosciences, les matériaux, forêt-bois et la cyber-sécurité. Il ne faut pas négliger les autres (ingénierie des langues, de la santé, etc.), nous travaillons sur le temps.

Un administrateur réagit sur le positionnement IDEX/I-SITE : qui peut le plus peut le moins, et puisque le jury peut nous inviter à re-calibrer le dossier, autant candidater sur l'IDEX. D'autant qu'on ne pouvait pas ne pas candidater dans ce créneau. La concurrence est rude, mais nous avons nos chances. Il se dit gêné par les propos de la Secrétaire d'Etat, qui laissait entendre le 24 décembre dernier que la Lorraine était évidemment calibrée pour un I-SITE !

Le Président répond que la Secrétaire d'Etat se base sur le rapport du 1^{er} jury, qui avait fait remarquer au vu de la qualité des dossiers, non retenus, de la Lorraine et de la Bourgogne, qu'il était dommage qu'il n'existe pas de dispositif spécifique pour elles. C'est à partir de là que l'idée d'I-SITE a émergé.



4. Présentation du Projet Annuel de Performance 2015 (PAP) pour information par Emmanuelle GURTNER (VP Finances) et Sabine GOULIN (DAPEQ)

Le PAP doit accompagner la présentation du budget. C'est le tout premier pour l'UL. Il doit mesurer la capacité de l'Université à rendre compte de ses engagements, qui figureront dans les COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens) avec les composantes.

Le document rappelle l'état 2012, les résultats 2014 et les cibles 2017.

Le PAP devra devenir un outil de pilotage qui devra orienter l'action de l'année à venir en l'inscrivant dans une perspective globale. Il doit aussi mesurer l'activité et la performance de l'UL. Il est associé à un RAP (Rapport Annuel de Performance) destiné à rendre compte.

La Directrice de la DAPEQ fait un retour sur les indicateurs du contrat de site, qui ne sont qu'une partie des indicateurs et cibles de performance de l'UL. Les cibles des indicateurs sont celles de 2017, donc il n'est pas étonnant qu'on ne les ait pas encore toutes atteintes. Dans le domaine de la formation, nous sommes très bien placés sur l'insertion professionnelle, bons sur la réussite en 4 ans en licence, moins sur la réussite en 3 ans. Pour le volet Recherche, pas d'indicateurs de performance mais des indicateurs sur la politique de site. On est stables pour la vie universitaire, l'offre se déploie. Par contre, nous ne générons pas assez de ressources propres (baisse en formation continue, baisse des revenus en lien avec la recherche).

Un administrateur souligne le souci du développement de nos ressources, notamment la forte baisse concernant les ressources de Formation Tout au Long de la Vie. Mettons-nous suffisamment de moyens ? Notre facturation est-elle suffisamment affichée ? Il faudrait que la Formation Continue devienne un objectif extrêmement prioritaire sur ce contrat.

Le Président répond qu'une part des contrats de recherche est gérée par les EPST (CNRS, INRIA, etc.). Nous ne voyons pas tout. Concernant la formation, nous nous sommes réorganisés et à court terme l'impact a été surement négatif. Enfin, il existe un impact législatif. Par exemple, sur la taxe d'apprentissage nous perdons à la fois du fait de la loi et du fait que le montant des dotations des entreprises baisse. C'est inquiétant mais à moyen terme nous nous sommes mis en configuration pour que cela rapporte plus.

Le VP CF confirme qu'il a fallu capitaliser à la fois notre réorganisation et la loi. Nous notons depuis deux ans une augmentation de plus de 20% de notre nombre d'apprentis par exemple. Il faut en revanche faire un gros effort sur les formations qualifiantes. Le cadre actuel de tension économique n'est pas favorable au développement de la FC. Mais il faudra revitaliser la formation qualifiante.

Le DGS précise que nous sommes un peu fragiles au niveau du système d'information lié au suivi de la formation continue. Un nouveau système est en cours de construction.

Le Président souhaite un équilibre entre la formation initiale et la formation continue.

5. Intégration de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz dans l'Université de Lorraine : feuille de route et calendrier (pour information)

Accueil de Pierre Chevrier, directeur de l'ENIM, par le président.

Pierre CHEVRIER se présente et présente les ENI et plus particulièrement l'ENI de Metz. Quatre ENI existent, à Brest, Tarbes, St Etienne et Metz. Elles forment des ingénieurs de terrain. Chacune a sa spécialisation, mais le groupe ENI reste fort. L'ENIM a déménagé en 2010 sur le site de Metz Technopole, pour rejoindre d'autres écoles : ENSAM, Supélec, etc. ainsi que l'IRT, Materialia, l'Institut Lafayette, etc. Le campus peut devenir un campus européen d'excellence.



Il précise que l'ENIM a des ressources propres et notamment 1,2M€ par an généré par les PFE ; que l'Ecole devrait obtenir la qualification ISO 9001 (prévu en juin), qu'elle dispose de 16 hectares de terrain (Fort de Chesny) et de 150 personnels.

Le DGS énonce le programme opérationnel de la fusion. En mai juin, seront consultés le CF, le Sénat, le CT, le CHSCT de l'UL. Le CA se prononcera le 7 juillet pour une intégration le 1^{er} janvier 2016.

La nomination d'un nouveau Directeur se fera en mai 2016, et l'intégration complète après la 1^{ère} rentrée des étudiants fin d'année 2016. Le budget 2016 de l'ENIM sera intégré à la dotation de l'UL.

Un administrateur s'interroge sur les relations concurrentielles possibles entre l'ENIM et les Ecoles du Collégium L-INP ?

Le Président répond que depuis 2 ans, les collaborations sont au beau fixe entre toutes les Ecoles : L-INP, ENSAM, Supélec, ENIM.

Un administrateur demande quel est l'intérêt pour l'UL, dans le sens de l'excellence, d'intégrer l'ENIM ?

Le directeur de l'ENIM répond que si par excellence on entend : réseau fort avec des partenaires, relations internationales, 100% des étudiants placés à 6 mois, etc. alors l'ENIM pratique peut-être l'excellence...

Le Président confirme qu'il existe des laboratoires forts partagés entre l'ENIM et l'UL en plus d'une forte insertion des étudiants de l'ENIM dans les PME-PMI locales.

Le directeur du Collégium L-INP signale que les 11 Ecoles d'ingénieurs du Collégium L-INP sont toutes très différentes et complémentaires. Il est important que la Lorraine soit reconnue comme une terre productrice d'ingénieurs, qui sait répondre aux besoins de recrutement du milieu socio-économique. L'ENIM apporte précisément le chaînon manquant qui fera de l'UL le 1^{er} établissement en France en termes de formation d'ingénieurs.

Politique d'Établissement

6. Schéma directeur « Handicap » 2015-2020

Y. CARDELLINI, responsable de la mission handicap à l'UL présente le schéma directeur handicap de l'UL : ce qui a déjà été fait dans ce cadre, ce qu'il reste à faire, et le plan d'action 2015, construit autour de 9 actions prioritaires (accessibilité, handisport, etc.).

Un débat s'ouvre sur le besoin en communication vis à vis des actions, mais aussi à destination des personnels et étudiants, qui ressentent toujours un tabou à déclarer un handicap.

Le DGS signale notre trop faible ouverture de postes aux personnels en situation de handicap (inférieure à 6% des emplois) nous coûtera 500 K€ cette année et 1,5 M€ l'an prochain. Par ailleurs, la compensation que l'état apportait pour les étudiants handicapés ne se fait plus que partiellement.

Vote : pour à l'unanimité



Affaires Financières

7. Modification de la délibération 2014/02/11 - 08 relative à la remise de cadeaux : fixation du montant maximum de la dépense à 500 € pour les Docteurs Honoris Causa (au lieu de 200 €)

Vote : 2 contre, autre pour

8. Proposition d'acceptation des dons reçus au titre de l'année 2014

Vote : unanimité pour

9. Bilan de mission du Contrôle Interne Comptable et Financier 2014 (CICF) par Benoît HERR

Les travaux se poursuivent dans quatre grandes thématiques (rémunérations, immobilisations, etc.). Les commissaires aux comptes (CAC) ont revus les travaux du CICF en octobre 2014.

- Processus « contrats de recherche » et « dotations subventions » : il s'agit d'améliorer la gestion et le suivi des subventions et de lever la réserve des CAC sur les recettes.
- Processus « rémunération » : réorganisation des services RH, coordination des contrôles a priori et a posteriori
- Inventaire physique : un marché devrait être passé en 2015 pour réaliser un inventaire des biens meubles par un prestataire extérieur.

Vote : 1 refus de vote, autres pour

10. Plan d'actions du Contrôle Interne Comptable et Financier 2015 (CICF), par Benoît HERR

Pour 2015-2016 : il s'agit de continuer à fiabiliser le processus rémunérations ; assurer le suivi exhaustif des financements reçus ; réaliser l'inventaire physique ; lancer une analyse de risques d'une procédure globale achats ; lancer une réflexion sur la GBCP (Gestion budgétaire et Comptable Publique) et voir lever une des observations des commissaires aux comptes.

Vote : 1 refus de vote, autres pour

Ressources Humaines

11. Procédure de la campagne d'avancement des Enseignants-chercheurs à compter de 2015

Le Président explique qu'une procédure est en cours au TA contre le fait que le CA s'adjoigne les services d'experts, élus des conseils, qui ne font pas partie du CA restreint. L'UL n'a pas prévu de modifier sa procédure tant que le TA n'a pas donné d'avis.



La procédure n'a pas changé. C'est bien le CA restreint qui décide in fine, même s'il s'est enquis de l'avis d'experts. A noter que dans la nouvelle loi, les députés ont imposé la parité du Conseil Académique Restreint, qui rend l'avis. Actuellement, les conseils n'étant pas forcément paritaires, il serait quasiment impossible d'obtenir cette parité.

Un administrateur signale qu'il a envoyé un document écrit à tous les administrateurs afin qu'ils soient totalement informés avant le vote. Le souci n'est pas seulement le recours à des rapporteurs, mais également la façon de les nommer et leur classement. Enfin, les directeurs de laboratoire et d'UFR qui donnent des avis peuvent être de rang B et juger des candidats de rang A.

Un administrateur signale que sur le fond le fait que le CA restreint se fasse aider ne le choque pas. Sur la forme, il regrette l'opprobre que le message fait peser sur les membres du CA restreint.

Un administrateur se dit surpris et dépité du message reçu 48h avant le CA. Un recours pour excès de pouvoir n'est pas suspensif. Donc rien ne justifie que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. Une instance décisionnaire peut se faire aider par des avis extérieurs, tant qu'elle ne perd pas son pouvoir décisionnaire, ce qui est le cas ici. Les classements sont bien effectués par le CA restreint, pas par les rapporteurs extérieurs. Néanmoins, il souhaiterait qu'on ôte de la délibération la notion d'avis formel, qui pourrait justement faire croire que le CA s'appuie forcément sur les avis des rapporteurs.

Vote : 4 contre, 1 abstention

Vos élus se sont prononcés contre cette procédure en suivant l'avis des collègues du CT.

Vie Institutionnelle

12. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG)

Le Secrétaire Général informe qu'il apparaît que des consultations rapides du conseil de Pôle peuvent être nécessaires en dehors des périodes normales de réunion, d'où le besoin de consultation électronique. L'article 15 du Décret instituant l'UL prévoit d'ailleurs des possibilités de visioconférence ou de consultation électronique.

Le CT a souhaité limiter la consultation aux conventions. L'idée est à moyen terme de proposer de telles méthodes de consultation étendues à l'ensemble des conseils. Un GT élargi pourrait réfléchir à cette modalité et à son inscription dans le RI de l'UL.

Vote : 2 abstentions, autres pour

Recherche & Valorisation

13. Renouvellement de la reconnaissance ministérielle du Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) pour la période 2015-2017 présenté par le VP CS

Le LCPM était passé d'UMR à FRE avec analyse de son classement à mi-parcours. Suite à l'avis très favorable du comité de suivi, le CNRS a décidé de reclasser le LSPM en UMR. L'avis unanime du CS est favorable.

Vote : pour à l'unanimité



14. Renouvellement de la reconnaissance ministérielle du Laboratoire ETHOS – Pratiques Professionnelles : Aspects Méthodologiques Ethiques et Juridiques pour la période 2015-2017 présenté par le VP CS

Il s'agit d'une EA (Equipe d'Accueil) dirigée par le PR. H. COUDANE. Les rapporteurs soulignent unanimement la qualité scientifique. Mais l'interaction droit-santé est encore à approfondir. Les rapporteurs sont d'accord pour renouveler l'unité jusqu'à la fin du quinquennal, mais se posent la question de son avenir à la fin du quinquennal (périmètre, rattachement, développement des interactions droit-santé etc.). Le Pôle BMS soutient aussi le renouvellement.

Un administrateur précise que c'est un laboratoire au sens 1^{er} du terme où on assemble des chercheurs d'horizons divers, avec le projet IDEX on devrait plutôt soutenir cela.

Vote : pour à l'unanimité

15. Adhésion de l'Université de Lorraine au Centre Européen de Calcul Atomique et Moléculaire (CECAM) présenté par le VP CS

L'adhésion à ce réseau coûte 10 k€ par an, pris sur les fonds du Pôle Scientifique CPM.

Vote : 1 contre, autres pour

16. Convention de partenariat entre l'Université de Lorraine, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et l'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL)

Point Reporté

17. Modèle de règlement intérieur d'unité de recherche

Point Reporté

Etudes & Insertion Professionnelle présenté par le VP CF

18. Calendrier universitaire 2015-2016 : cadre général

Le VP CF précise qu'est proposé seulement le cadre général. A été ajoutée une demande, pour prévoir (si possible) une interruption des cours avant examens en fin de semestre.

Vote : pour à l'unanimité

19. Politique tarifaire de la Formation Continue 2015-2016

Le VP CF explique qu'il s'agit de définir comment sont fixés les tarifs, pas ces tarifs eux-mêmes. Les fourchettes proposées sont des recommandations, non des obligations.

Vote : pour à l'unanimité



20. Ouverture d'un parcours Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2ème année pour la formation aux enseignements technologiques ou professionnels, parcours enseignement et alternance

Vote : pour à l'unanimité

21. Création du Diplôme d'Université (DU) Repreneuriat – (Droit, Economie, Gestion)

Cette création a obtenu un avis favorable du CF. Il y a une demande et un potentiel d'insertion professionnelle, mais le taux d'encadrement est faible donc on note beaucoup d'intervenants extérieurs.

Le Président précise qu'il y a peu de formations de ce type en France, et qu'elles s'adressent à tous types de publics, au niveau CAP par exemple. Ici, on s'attend plutôt à des publics de niveau BTS, DUT.

Une administratrice précise que l'IUT d'Epinal organise des formations où le terme de repreneuriat existe aussi, et la formation a peu ou prou le même contenu.

Vote : 1 contre, 1 abstention, autres pour

22. Création du Diplôme d'Université (DU) University Degree in Management – (Droit, Economie, Gestion)

Le VP CF préfère reporter le vote devant l'avis très réservé du CF.

23. Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Champagne-Ardenne pour le compte de MÉDIAL

Le Secrétaire Général signale que MÉDIAL est un opérateur de formation déconcentrée de l'Etat qui a une mission de formation continue pour les bibliothécaires en SCD. MÉDIAL est rattaché à la DFOIP. Le service peut également assurer de la formation pour les personnels de bibliothèques municipales, communes, etc. en Lorraine Champagne Ardennes (sous forme de prestation). Mais les DRAC peuvent subventionner ces types de formation, et la DRAC nous demande donc de voter une demande de subvention à son intention.

Vote : pour à l'unanimité

23 bis. Validation d'une convention de stage type

La mise en œuvre des conditions de stage a été modifiée. Les gratifications sont meilleures pour les stagiaires, mais quelques points de procédure changent, ce qui explique le vote proposé au CA. Les conventions en cours ne seront pas revues rétroactivement.

Vote : pour à l'unanimité



Vie Universitaire présentée par le VP CVU

24. Création d'une Commission « Sport »

Cette commission doit fédérer les actions et donner une image claire de ce qu'est le sport à l'UL.

Vote : pour à l'unanimité

Juridique

25. Bilan des actes pris par le Président de l'Université de Lorraine en application de sa délégation (pour information)

Point Reporté

Patrimoine Immobilier présenté par le VP Patrimoine

26. Contrat de partenariat public-privé relatif aux projets domaniaux de l'UFR MIM et de l'UMR LEM3 et mandat au Président pour établir les actes afférents

Le VP Patrimoine Immobilier explique que ce contrat s'inscrit dans le Plan Campus. Son objectif vise à une thématisation des campus messins. L'UFR MIM et cinq laboratoires associés partiront donc sur le site du Technopole. Le financement global du projet se fait par l'Etat, la Région, le CG57 et Metz Métropole. La maintenance lourde (GER) est prise en charge pendant 25 ans par l'Etat.

Le Contrat de Partenariat est sous forme de PPP (Partenariat Public Privé). Deux bâtiments sont prévus, le bâtiment A (MIM + 4 laboratoires sur 6900 m²) et le bâtiment B (LEM3 sur 2200 m²) sous forme de 2 opérations distinctes.

Quatre candidats ont été retenus pour le dialogue compétitif : Demathieu et Bard, EIFFAGE, ICADE, Pertuy Construction. C'est EIFFAGE qui a finalement été lauréat.

Le contrat sera signé le 27 février 2015 pour une mise en service en 2017, soit une fin du contrat en 2042. Les coûts de maintenance à long terme sont connus, avec remise en concurrence possible si ces derniers s'avèrent supérieurs au prix du marché. Une garantie de fonctionnement est mise en place avec délais de remise en état.

La répartition Eiffage/UL est sensiblement identique au fonctionnement actuel, donc pas d'externalisation des tâches. Le partage des risques obéit à une répartition Eiffage/UL/Etat optimisée sous contrôle des tutelles (DGESIP, Direction du Budget, MAPPP).

La redevance annuelle s'élève à 2,5 M€ HT, dont 181 k€ HT à la charge de l'UL, le reste à la charge de l'Etat.

La consultation du CHSCT a donné 6 pour / 3 contre, concernant le déménagement et les conditions de travail.

La consultation du CT a conduit à un vote unanime contre (CHSCT pas consulté à l'époque, souci de positionnement par rapport aux contrats de partenariat). Une nouvelle consultation a donné 5 contre, 4 abstentions, 1 pour.

Cinq délibérations sont proposées pour ce CA :

1. approbation et signature du contrat de partenariat
2. accord autonome (garantie d'indemnisation au prêteur)



3. signature de l'acte d'acceptation de l'accord autonome (l'UL paiera si le contrat est annulé avant mise à disposition des bâtiments)
4. signature d'une convention de délégation de paiement (l'UL paiera si le contrat est annulé après mise à disposition des bâtiments)
5. approbation et signature de l'acte d'acceptation

Un administrateur partage les craintes des collègues sur la mise en œuvre en PPP. Quel impact sur les finances de l'UL ? Le taux est-il révisable ?

Le VP PI répond que le tableau dont le CA dispose n'a pas été mis à jour, le coût pour l'UL est bien de 181 k€/an. Ces charges existent déjà sur les bâtiments existants. On est sur des taux révisables à 3 mois.

Le Président note que l'entretien peut paraître cher, mais à la différence des autres bâtiments de l'UL (car nous n'en avons pas les moyens), il sera maintenu à niveau. Autrement dit, dans 25 ans, nous devons récupérer un bâtiment à l'état neuf.

Une de vos élues signale que dans le programme de construction, il n'est pas retenu de salles pour les étudiants de L1, L2, et pour la bibliothèque, qui fera l'objet d'une autre tranche. Elle demande ce qui est effectivement prévu

Le VP PI répond que le dimensionnement du bâtiment est prévu par rapport aux effectifs à partir de L3. L'accueil des L1 et L2 n'est effectivement pas prévu. Une extension sera réalisée (1000+400-500 m²) pour des salles banalisées et la documentation. Il n'y a pas de garantie pour le moment (cf. CPER) sur la date à laquelle l'extension pourra être réalisée. En attendant, au 1^{er} semestre en particulier, il ne sera probablement pas possible d'accueillir tous les étudiants, mais il reste la possibilité de trouver des salles à l'ENSAM, à l'ENIM, etc. Le financement ne rentre de toute façon pas dans le cadre du plan campus, ni dans le cadre d'un PPP.

Une administratrice signale que le problème du PPP, c'est qu'on est coincés pendant 25 ans, et on n'aura pas un bâtiment neuf dans 25 ans... En plus, les prestataires sont très armés juridiquement, et l'Etat a toutes les chances de se faire manger tout cru.

Le VP PI donne quelques retours de PPP quant à la maintenance dans des lycées parisiens. Cela se passe bien si le Maître d'ouvrage veille à bien faire respecter le contrat. Le déséquilibre entre expertise du public et expertise du privé s'estompe. La DGESIP organise des séminaires et des échanges entre les différents projets Campus et diffuse les bonnes (et mauvaises) pratiques.

Le Président rappelle que pour les PPP les modalités sont imposées par l'Etat. La bombe à retardement ne concerne pas que les PPP, mais aussi l'immobilier universitaire. Le coût d'entretien et de fonctionnement des bâtiments actuels est très important.

Un administrateur demande si, dans un souci de cohérence de la formation, ce bâtiment est utile. Le Directeur adjoint de l'UFR MIM confirme que ce serait moins problématique s'il disposait de l'extension.

Le Président signale qu'en attendant, on peut trouver des salles à l'ENIM.

Un administrateur demande quel sera l'avenir de l'actuel bâtiment MIM au Saulcy ?

Le Président répond qu'à priori ce bâtiment permettra de réaliser une extension pour l'UFR SHS et pour l'UFR DEA, ainsi que des créations de surfaces de recherche pour SHS.

Votes :

1. approbation et signature du contrat de partenariat

5 contre, 2 abstentions, 19 pour



2. accord autonome (garantie d'indemnisation au prêteur)
5 contre, 0 abstentions, 21 pour
3. signature de l'acte d'acceptation de l'accord autonome (l'UL paiera si le contrat est annulé avant mise à disposition des bâtiments)
5 contre, 0 abstentions, 21 pour
4. signature d'une convention de délégation de paiement (l'UL paiera si le contrat est annulé après mise à disposition des bâtiments)
5 contre, 0 abstentions, 21 pour
5. approbation et signature de l'acte d'acceptation
5 contre, 0 abstentions, 21 pour

Vos élus CT et CA ont déjà fait connaître leur opposition aux PPP (Partenariats Publics Privés) et ont donc voté contre la signature de ce contrat. Quant au projet en lui-même, il a été confirmé que ce dernier excluait les salles de cours banalisées et la bibliothèque pour les L1 et L2, qui feront partie d'une éventuelle extension pour laquelle aucun financement n'est acquis.

27. Actualisation des tarifs de mise à disposition des locaux à compter du 9 février 2015

Point Reporté

Achats & Marchés Publics

28. Plan d'action des achats 2015 (PAA)

Le secrétaire général présente la logique des achats à l'UL qui répond à une double logique : logique économique (bien et mieux dépenser) et logique juridique (s'inscrire dans le cadre des marchés publics). Au niveau national, le SAE (Service des Achats de l'Etat), service interministériel, gère les achats. Les établissements qui gèrent plus de 10 M€ d'achats comme l'UL doivent établir un PAA et l'adresser au SAE.

Pour le Directeur des achats et le Directeur de la DPI, la mise en œuvre du PAA s'inscrit dans deux cadres : trouver de nouveaux marchés, et/ou effectuer des actions de progrès.

Premier bilan partiel : pour les marchés notifiés, l'économie espérée sur les marchés est de 2,7 M€ HT.

Actions de progrès : révision de la politique voyages (gain de 100 k€/an) ; politique d'impression (115 k€/an de gain potentiel).

Le directeur du patrimoine immobilier signale que ce dans ce domaine, les économies concernent les travaux mais aussi les fournitures. Sur les travaux, peu de choses à attendre car on s'inscrit dans le cadre des marchés publics en s'appuyant sur le mieux-disant. Il est possible aussi de prévoir des tranches de travaux (tranche ferme + tranche(s) conditionnelle(s)) qui permettent d'obtenir des volumes supérieurs et des prix plus négociés.

Le plus intéressant concerne les fournitures et services, car on peut passer des marchés pour l'ensemble de l'UL et non plus seulement pour une seule composante. Trois marchés globaux ont ainsi été passés en 2014 : toitures, cellules HTBT (Haute Tension, Basse Tension), portes automatiques. Troisième piste, les fournitures (fluides : chauffage, électricité, eau). Au 1^{er} janvier 2016, la déréglementation du marché de l'électricité



permettra de rediscuter dans le domaine de la fourniture électrique. 286 k€ annuels d'économie sont attendus.

Le Président signale que les gains annoncés sont observés dans les composantes, pas en central bien sûr.

Vote : 1 refus de vote, autres pour

Fin du CA à 18h

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS